

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 16 juin 1982 portant création du Diplôme Universitaire CANCEROLOGIE CLINIQUE modifié par les arrêtés du 02 juillet 1985 ; 11 septembre 200 ; 16 juillet 2003, 26 avril 2004 et 02 juillet 2012
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 14 décembre 2021 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021-2022, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire CANCEROLOGIE CLINIQUE

Article 2 : Le jury est présidé par le Pr Jean-Philippe SPANO (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur Philippe MAINGON (PU-PH)

Docteur Johanna WASSERMANN (PH)

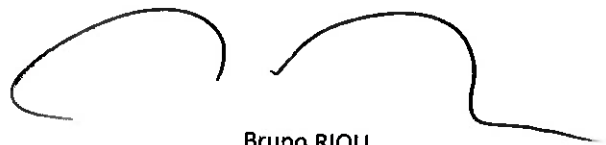
Docteur Donia LASSOUED (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 19 Avril 2022

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU